



**PRÉFET  
DE CORSE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Régionale de l'Économie, de l'Emploi,  
du Travail et des Solidarités  
DREETS de Corse**

*R20-2026-03-04-00002*

**ARRETE N° EN DATE DU *04 Mars 26* FIXANT AU TITRE DE L'ANNEE  
2026 LA DATE LIMITE DE DEPOT DES DOSSIERS DE DEMANDE D'HABILITATION AU NIVEAU  
REGIONAL DES PERSONNES MORALES DE DROIT PRIVE POUR RECEVOIR DES CONTRIBUTIONS  
PUBLIQUES DESTINEES A LA MISE EN ŒUVRE DE L'AIDE ALIMENTAIRE**

**Le préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud,  
Chevalier de la légion d'honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite**

- Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L.266-1 et L.266-2, R.266-1 à R.266-12 ;
- Vu le code des relations entre le public et l'administration, notamment son article L.231-6 ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- Vu le décret n°2019-703 du 4 juillet 2019 relatif à la lutte contre la précarité alimentaire ;
- Vu le décret n°2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;
- Vu l'arrêté du 28 août 2019 relatif à la composition du dossier de demande d'habilitation à recevoir des contributions publiques destinées à la mise en œuvre de l'aide alimentaire et aux modalités de désignation des membres et de déclaration des sites rattachés aux personnes morales habilitées ;
- Vu le décret du Président de la République du 23 juillet 2025 portant nomination de Monsieur Eric JALON, en qualité de préfet de Corse, préfet de Corse-du-Sud ;
- Vu l'arrêté ministériel du 25 mars 2021 portant nomination de Madame Isabel de Moura, directrice du travail, en qualité de directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Corse ;
- Vu l'arrêté ministériel du 11 mars 2025 portant reconduction de Madame Isabel de MOURA, directrice du travail, en qualité de directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Corse ;
- Vu l'arrêté R20-2025-08-27-00005 du 27 août 2025 portant délégation de signature à Madame Isabel de MOURA, directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Corse dans le cadre des attributions et des compétences générales de Monsieur Eric JALON, préfet de Corse, préfet de Corse du Sud ;

Sur proposition de madame la directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Corse,

## ARRETE

### ARTICLE 1 :

Au titre de l'année 2026, les dossiers de demande d'habilitation, au niveau régional, des personnes morales de droit privé pour recevoir des contributions publiques destinées à la mise en œuvre de l'aide alimentaire doivent être adressés, (en version papier ou électronique) , à la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Corse, 2 chemin de Loretto CS 10332 20180 AJACCIO Cedex **ou par mail à l'adresse suivante [dreets-corse.solidarites@dreets.gouv.fr](mailto:dreets-corse.solidarites@dreets.gouv.fr)** au plus tard le 10 avril 2026.

### ARTICLE 2 :

Les services instructeurs disposent d'un délai de 1 mois à compter de la date du 10 avril 2026, tel qu'indiqué à l'article 1, pour examiner les dossiers.

### ARTICLE 3 :

L'arrêté préfectoral fixant la liste des associations habilitées sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Corse et notifié à chaque association habilitée.

### ARTICLE 4 :

La directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Corse est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Corse.

Ajaccio, le **04 MARS 2026**

La Directrice Régionale de la Direction Régionale  
de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités  
DREETS de Corse



Isabel de Moura